



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

Webinaire ARS/DRIEAT/ANAP « Réduire son empreinte carbone »

16 mars 2023 – Thibaut BADOUAL

Sommaire

1. Objectifs nationaux de la transition énergétique
2. Priorités franciliennes
3. Le ROSE
4. Actualités réglementaires
5. Focus BEGES

Les objectifs nationaux

Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et politique pluriannuelle de l'énergie (PPE2)



Émissions de gaz
à effet de serre

-40 % par rapport à
1990 rehaussé à -50 %
par l'Europe
(fit for 55)

Neutralité Carbone



Consommation
d'énergie finale

-20 % par rapport à
2012

-50 % par rapport à
2012

Situation en 2021

-23 % des émissions de GES
par rapport à 1990

-4 % par rapport à 2012

**Nécessité de multiplier par 2 le
rythme actuel de baisse**

Prospectives RTE et ADEME 2050

- Une demande d'énergie en baisse
- Plus de 50% d'EnR dans tous les scénarios
- Une part croissante de l'électricité



La situation francilienne

L'Île-de-France c'est :

18 %

de la population française
sur 2 % du territoire national
(région la plus peuplée de France
avec 12,3 millions d'habitants).

**1/4 des surfaces
de bâtiments
tertiaires* français,
soit 140 millions de m².**

43 millions
de déplacements quotidiens,
dont 35 % en voiture ou deux-roues
motorisés.



* Locaux concernés par les
obligations du dispositif «éco-
énergie tertiaire».

90%
d'énergie
importée

63%
d'énergie fossile

5,2
millions de voitures
thermiques

55%
des bâtiments
considérés comme des
passoires énergétiques

9%
des consommations
énergétiques couvertes
par la **production
locale d'EnR&R**

L'OFFRE D'ÉNERGIE : A VERDIR

Production Énergétique

% de la consommation totale

Locale 10%

EnR&R 9 %

Dont 91 % de chaleur

Pétrole
1 %

Importée
90 %

Source Énergétique

% de la consommation totale

Gaz
34 %

Électricité
32 %

Pétrole
26 %

Chaleur
8 %

LA DEMANDE : A RÉDUIRE DE 40% d'ici 2050

Consommation d'énergie francilienne 195 TWh

Bâtiment
(résidentiel et tertiaire)
68 %

Mobilité
22 %

Industrie et agriculture
10 %

Agir en Île-de-France



68 % des consommations
totales

→ **isoler énergétiquement** tous les bâtiment d'avant 1990, en prenant en compte les contraintes architecturales fortes

→ **changer les modes de chauffage**, en remplaçant les chaudières au gaz et au fioul, dans le respect de la qualité de l'air

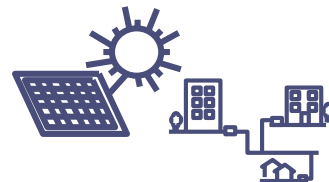


5,2 millions de véhicules
thermiques

→ favoriser le **vélo, la marche et le covoiturage**

→ développer et moderniser le **réseau de transport en commun**

→ **électrifier** les autres moyens de transport



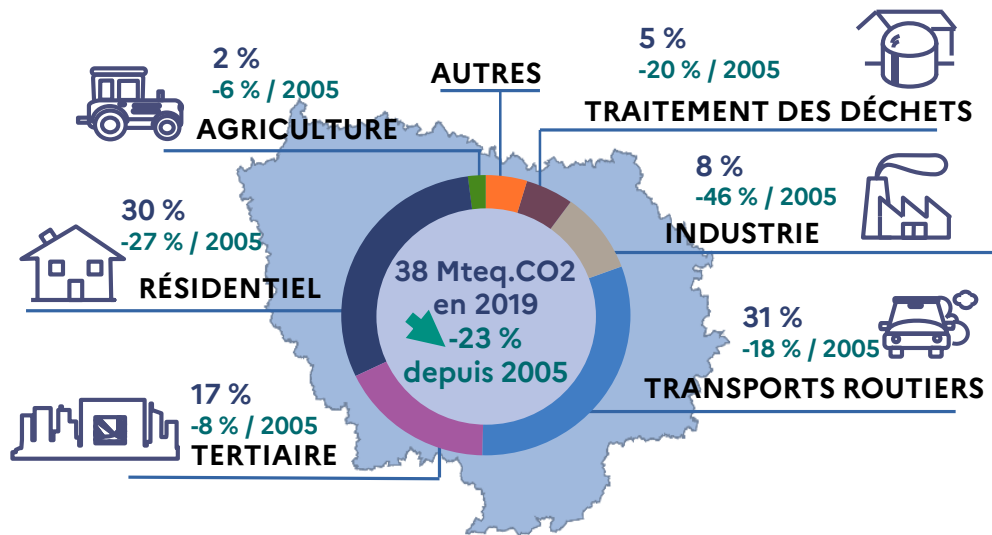
9 % de la production
d'énergie consommée est
produite par des EnR&R

→ développer la **géothermie** profonde et de surface

→ accélérer le développement du **solaire**, de l'**éolien** et de la **méthanisation**

→ optimiser et développer les **réseaux de chaleur**

Les émissions de GES en Île-de-France



Évolution des émissions de gaz à effet de serre



Une baisse des émissions dans les objectifs du SRCAE mais insuffisantes pour répondre aux objectifs nationaux actuels (baisse de 6% par rapport à 2012)

Objectifs nationaux:

- 2030: -50%
- 2050: Neutralité carbone

LE ROSE

Rôle et fonctionnement

Réseau informel créé en 2008, comptant 16 partenaires aujourd'hui.



- COMITÉ TECHNIQUE
- COMITÉ DE PILOTAGE



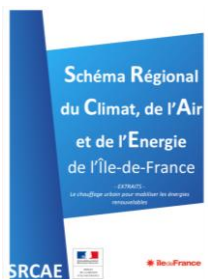
- REUNIONS REGULIERES



- REUNION ANNUELLE

- **Rassembler, consolider, traiter et diffuser les données** relatives à la consommation et à la production d'énergie, et aux émissions de gaz à effet de serre associées
- **Fournir des données qui fassent référence**, notamment pour les PCAET et le SRCAE

L'actualité réglementaire



- Révision du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)
- Loi accélération des Energies Renouvelables
- Une Stratégie Française Energie Climat en cours d'élaboration (PPE, SNBC, LPEC, PNACC)
- Décret BEGES (Bilan d'Emissions des Gaz à Effet de Serre)

Les BEGES en bref



UNE ÉVALUATION DU VOLUME
DE GES ÉMIS SUR UNE ANNÉE
PAR LES ACTIVITÉS D'UNE
PERSONNE MORALE



UN PLAN D'ACTIONS DE
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS



DISPOSITIF OBLIGATOIRE
INTRODUIT PAR LA LOI
GRENELLE II (2010)

Les BEGES en bref



→ Personnes morales de droit privé > 500 salariés (250 en outre-mer)

- Tous les 4 ans -

→ Collectivités > 50 000 habitants, Établissement publics > 250 agents

→ **Services de l'État (sans seuil)**

- Tous les 3 ans -

→ Dépôt obligatoire sur une plate-forme publique gérée par l'ADEME :

<http://www.bilans-ges.ademe.fr>

→ Plafond de sanction : 10 000€, 20 000 € en cas de récidive

Chronologie des évolutions législatives et réglementaires

Loi ENE : art.75

- BEGES tous les 3 ans
- Obligés et seuils actuels

Modifications LEC

- Plan d'actions renforcé en plan de transition
- Sanction élevée à 10K€, 20K€ en cas de récidive
- Exonération de plan de transition pour les entreprises soumises au reporting extra-financier
- Exonération pour les collectivités soumises à PCAET

2010

2015

2019

2022

Modifications Loi TECV

- Fréquence à 4 ans pour les entreprises
- Sanction ajoutée à 1 500€
- Publication sur la plateforme ADEME

Modifications Décret BEGES

- Élargissement du périmètre des émissions
- Élargissement du périmètre de consolidation pour les entreprises

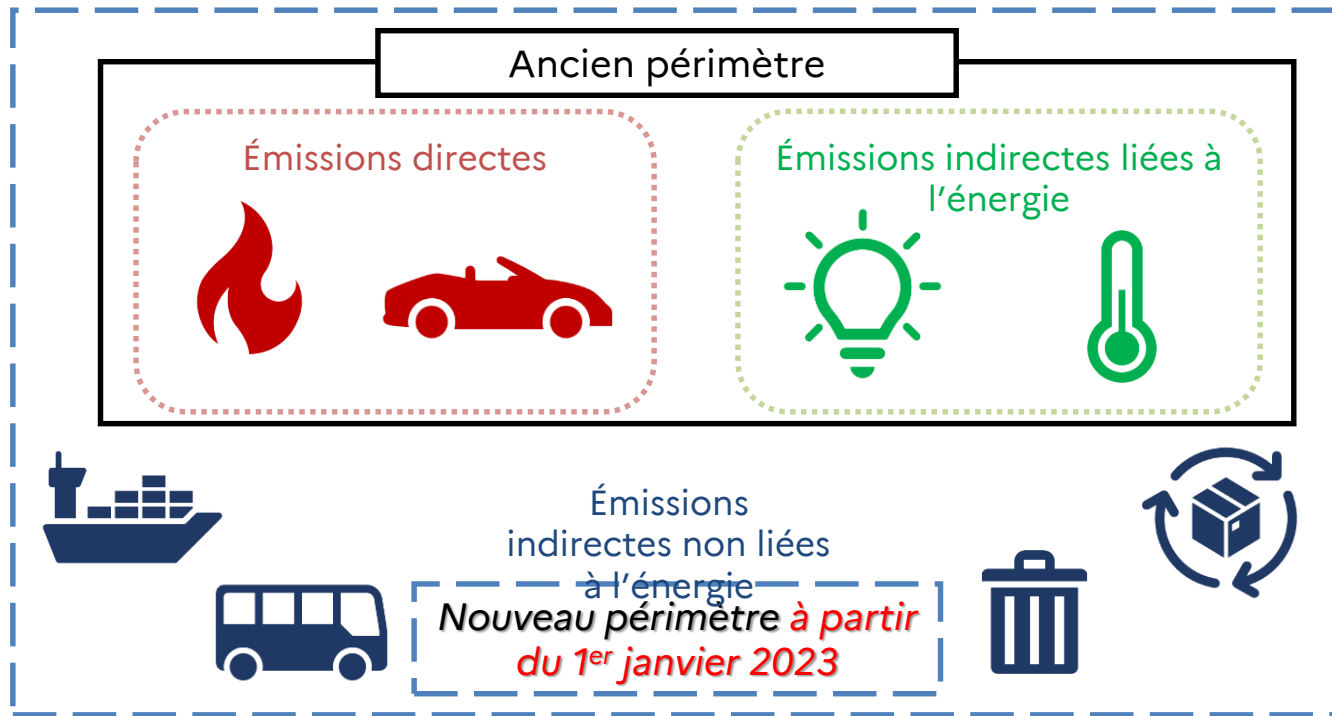
Évolutions réglementaires récentes (décret BEGES)

	Ancienne réglementation	Nouvelle réglementation
Périmètre des émissions	Obligatoires : scope 1 et 2 Recommandé : scope 3	Refonte des scopes et intégration du scope 3 (émission directes et indirectes significatives).
Périmètre organisationnel des entreprises	Consolidation pour les entreprises de même code NAF 2 au sein d'un groupe	Affranchissement de l'obligation de conformité du code NAF 2
Plan d'action/transition <i>(transposition LEC)</i>	Présentation, pour chaque scope, des actions envisagées et du volume de réduction global attendu	Présentation des objectifs, actions et moyens envisagés
Plafond de sanction <i>(transposition LEC)</i>	1.500€	10.000 voire 20.000€ en cas de récidive

Périmètre du BEGES



UNE ÉVALUATION DU VOLUME
DE GES ÉMIS SUR UNE ANNÉE
PAR LES ACTIVITÉS D'UNE
PERSONNE MORALE



Enjeu des émissions indirectes

- ✓ Elles représentent une part importante voire souvent prépondérante des émissions associées aux organisations.
- ✓ Elles sont potentiellement plus difficiles à mesurer précisément.
- ✓ Catégories d'émissions indirectes :

- les émissions indirectes liées à l'énergie → dites du « scope 2 »
- les émissions indirectes associées au transport (déplacements domicile-travail, transport de marchandises, etc.)
- les émissions indirectes associées aux produits achetés (fournitures, matières premières, etc.)
- les émissions indirectes associées aux produits vendus (y compris leur utilisation)
- les autres émissions indirectes de GES. → dites du « scope 3 »

Ressource : Guide dédié au plan de transition

- ✓ Publié en février 2022
- ✓ Clés méthodologiques pour la construction d'un plan d'action
- ✓ Retours d'expériences

➔ https://bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/plan_d_actions/siGras/0_



Ressources : Méthodologie réglementaire v5

- ✓ Publiée en juillet 2022
- ✓ Établie en cohérence avec les normes et autres méthodes nationales ou internationales existantes à ce jour (ISO 14064-1, Bilan Carbone...)
- ✓ Concertée avec le Pôle de la coordination nationale BEGES
- ✓ Des guides sectoriels sont également proposés par l'ADEME
- ✓ Entrée en application de la méthode V5 au 1er janvier 2023

➔ En ligne sur le Centre de ressources de l'Ademe et le site du MTE :

https://www.ecologie.gouv.fr/actions-des-entreprises-et-des-collectivites-climat#scroll-nav__6

Méthode
pour la réalisation
des bilans
d'émissions de gaz
à effet de serre

conformément à l'article L. 229-25
du code de l'environnement

Merci pour votre attention!